

Un budget de l'État axé sur la performance des projets

Roger Negri (LSAP) propose une révision fondamentale

La Chambre des députés ne remplit pas son véritable rôle de contrôle et d'analyse du budget de l'État. Roger Negri croit tenir la parade. Ajoutant dans sa proposition de loi l'évaluation de l'action des ministres.

MICHEL PETIT

Il appelle volontiers Didier Migaud, député à Paris, «*le père spirituel de LOLF*» (loi organique relative aux lois de finances, de 2001). L'a rencontré souvent. Suite à ses cogitations nourries du système français mis au point par Migaud, Roger Negri, député LSAP, a rédigé une proposition de loi visant essentiellement à renforcer le pouvoir de la Chambre des députés sur le budget de l'État et à moderniser la gestion publique. Car, dit-il, le budget reste «*un document opaque, d'une approche purement administrative et comptable*». Un document aussi «*chasse gardée*» de la Commission des finan-

ces et du budget. Paradoxe, on n'y décèle pas la réelle ligne politique tracée éventuellement par le gouvernement. Ces faiblesses ont déjà été dénoncées par quantité d'institutions nationales, comme la Cour des comptes ou la Chambre de commerce, et internationales, comme l'OCDE. LOLF paraît à Roger Negri la meilleure «*architecture budgétaire*» définie dans sa proposition de loi qu'il doit soumettre au gouvernement.

DEVOIR DE PERFORMANCE

Laquelle vise à centrer la réforme du budget sur la performance et, partant, la responsabilisation des ministres face aux recettes et dépenses de leur département.

Selon la réforme voulue par Negri, le projet de budget proprement dit devrait effectivement être accompagné de projets de performance par lesquels les députés connaîtraient, pour chacun des programmes, les actions, les coûts, les objectifs, les résul-

tats attendus. Sans oublier les indicateurs d'évaluation.

De la même façon, le compte général de l'État serait complété des rapports de performances. De quoi évaluer le lien réel entre les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus. «*Rapports et projets de performances constituent un des éléments clés de la gestion publique axée sur les résultats*», plaide le député. Sa proposition intègre des principes tels le «*zero-base budgeting*» par lequel doit se justifier le premier euro dépensé; la fongibilité des crédits budgétaires qui autorise, pour une meilleure efficacité, le transfert d'un crédit d'un article budgétaire à un autre; un gestionnaire du programme des ministères; un suivi récurrent, etc.

Tous principes susceptibles d'apporter la transparence à l'action des ministres et, par ailleurs, de «*restaurer le pouvoir budgétaire du Parlement*», qu'il considère aujourd'hui comme «*une coquille vide*».